

Enjeux Le législateur a prévu un temps de formation **pour les représentants du personnel (titulaires et suppléants du CST) en charge de la santé**, de la sécurité et des conditions de travail des salariés.

Pour maîtriser cette mission, il est important d'acquérir des connaissances suffisantes afin d'utiliser pleinement les moyens prévus par les textes. Les élus sont alors une réelle force de proposition pour la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail. Ce qui permet de dialoguer efficacement avec les salariés et l'employeur puis d'obtenir des résultats concrets.

Public visé

Membres titulaires et suppléants d'un **CST**, de la **FS SSCT**

Prérequis

Aucun prérequis nécessaire

Objectifs

- confirmer la connaissance du contexte juridique relatif à la santé au travail constitué par les deux législations concernées, publique et privée
- repérer la diversité des différentes missions de la FS SSCT et d'identifier le rôle du CST, de ses membres et ses interlocuteurs
- établir la pratique des élus en matière d'entretien
- savoir observer un lieu de travail en utilisant une méthodologie spécifique (LMNOP)
- savoir se documenter (site de l'INRS, ...)

Moyens et méthode pédagogiques

L'animation du stage de base sera fondée sur :

- **Approche théorique**

Remise d'un support d'appui. Lecture commentée participative. Echanges d'expériences avec les participants. Présentation des méthodes d'observation, d'entretien, de visite, d'analyse des résultats.

- **Approche pratique**

Application de la méthode LMNOP avec le groupe.

Durée

5 jours (5 x 7 heures)

Horaires

9h – 17h

Prix

Sur devis

Lieu

Sur site

Précisions complémentaires

Créé en 1965, notre cabinet est agréé de façon continue depuis 1985 en matière de formation de représentants du personnel au CHSCT, étendu au CSE et CSA.

Notre cabinet n'a pas de liens privilégiés avec une organisation syndicale particulière.

Suivi et évaluation

Signature d'une feuille de présence et délivrance d'une attestation de fin de formation
Evaluation de l'action de formation par la remise d'un questionnaire d'évaluation et de satisfaction.

Moyens et méthode pédagogiques

L'animation du stage de base sera fondée sur :

- **La présentation du programme et la mise en œuvre d'un tour de table**

La pratique du tour de table dès le début de la formation permet à chaque salarié d'exprimer ses demandes initiales ou ses interrogations et donc pour les formateurs, de mieux hiérarchiser et adapter les contenus initialement prévus au programme de formation.

- **Une alternance d'exposés / débats**

Les contenus de formation sont exposés à partir des supports projetés sur écran et illustrés à partir de documents et d'exemples concrets.

Les intervenants utilisent les propositions ou les questions des stagiaires ainsi que les documents qu'ils ont apportés, (dont le DUERP), pour approfondir les connaissances dispensées.

- **Modalités de l'application pratique d'élaboration de mémo-guide à partir de la présentation d'outils mnémotechniques.**

- **Un exercice de conduite d'entretien**

- pour savoir présenter et conduire un entretien sur une situation de travail,
- pour savoir observer un lieu de travail, construire des questions et poser l'exposition à un ou des risques, à partir du recueil des données objectives en lien avec le travail,
- pour savoir adapter des outils simplifiés de visites et d'enquêtes.

- **Une visite d'un lieu ou d'un service**

La pratique de la visite se fonde plus principalement sur l'observation.

L'objet principal est la configuration du lieu observé selon la législation, les recommandations de l'INRS et les normes de type tertiaire.

Le questionnement des salariés qui travaillent sur place est moins dominant que dans l'application sur situation de travail.

Cependant les deux types d'applications peuvent être mises en œuvre simultanément.

- **Présentation de leur rôle par les représentants de chaque partenaire du CSA puis échanges**

Médecine de prévention, Assistants et conseillers en prévention et Inspecteur en santé et sécurité au travail (ISST)

Intervenants

Choisis parmi 16 formateurs confirmés, l'animation des cycles sera effectuée par **deux formateurs** :

- *sur le thème de la prévention des risques :*

Jean-Pierre RENOUARD, intervenant **depuis 1987**.

Diplômé de l'ESTP & DESA, ancien collaborateur de l'ANACT. Intervenant dans des stages de formation de l'INRS, des contrôleurs des CRAM et ou CARSAT, d'inspecteurs du travail et dans le cadre de stages de formation d'animateurs PRAP.

Co-auteur du livre « Organiser et concevoir des espaces de travail, » Ed. ANACT.

ou Michael LEVY consultant en santé au travail **depuis 2008**, ou Laure GAERTNER consultante en santé au travail **depuis 2010**, ou Alexandra KWATERNIAK consultante **depuis 2012**, ou Myriam LIAOURACI consultante dans le domaine QSE, formatrice HSE et IPRP agréé par la Dirrecte puis Dreetts **depuis 2013**

- *sur le thème juridique :*

Gérard LEGENDRE, intervenant **depuis 1985**, pour des formations à destination de l'ensemble des Institutions Représentatives du Personnel, CHSCT, CE, CCE, DP.

ou Mathieu BESSON intervenant en ce domaine depuis **2001** ou Angélique DELLEVI avocate en droit du travail **depuis 2012**.

Programme détaillé

1 - Accueil

- Présentation des **objectifs** du stage et du programme, des participants, de leurs attentes, des méthodes de travail.

Formateur en droit social (2 jours) :

2 - Connaître le cadre législatif et réglementaire pour agir

EVOLUTIONS HISTORIQUE DROIT PUBLIC & DROIT PRIVE **OBLIGATIONS METHODOLOGIQUES DE L'EMPLOYEUR**

- Méthodologie de prévention
- L'exigence de traçabilité
- D.U.E.R.P.
- Rapport et programme annuel de prévention en S.S.C.T.
- Prévention et entreprises extérieures
- Prévention et facteurs de risques professionnels
- Accidents du Travail, D.G.I. droit d'alerte et de retrait, les cas d'enquête
- Registres

OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR ET ATTRIBUTIONS DES ELUS

- Sujets d'informations de la FS SSCT
- Thèmes de consultations de la FS SSCT
- Obligations des chefs de service, des agents, des assistants et des conseillers de prévention, les Inspecteurs Santé et Sécurité au Travail, (ISST), des inspecteurs du travail
- Obligations vis à vis des jeunes
- Obligations vis à vis des handicapés
- Obligation de formation en SSCT
- Objectifs du mandat
- Droit à l'expertise agréée
- Référent en matière de harcèlement sexuel

ACTIONS DE TERRAIN DE LA FS SSCT OU DU CST

- Analyses, et **visites** de l'entité
- Les **enquêtes** conjointes en matière d'accidents du travail, de droit d'alerte en cas de Danger Grave et Imminent (DGI) et droit de retrait

LE SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION

- Missions et actions du service de médecine de prévention

LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

- Harcèlement moral
- Stress au travail, épuisement professionnel, surmenage, manque de travail et ennui professionnel
- Harcèlement sexuel / agissements sexistes
- Harcèlement discriminatoire
- (Accord National Interprofessionnel, jurisprudences)
- Addictions au travail

LA RESPONSABILITÉ DE L'EMPLOYEUR EN SSCT

- Législation de la fonction publique d'état
- Code de la sécurité sociale
- Code pénal, harcèlement moral et « institutionnel »

FONCTIONNEMENT DU CST : S'ORGANISER POUR ETRE EFFICACE

- Création, Composition de la FS SSCT, Interlocuteurs
- Règlement Intérieur, Ordre du jour, Réunions, Procès-verbal, suivi des travaux de la FS SSCT
- Désignation, Remplacement, Durée, Présidence, Secrétariat, Réunions, Moyens, Formation, Communication

Formateur(s) en prévention des risques (3 jours) :

6 - Le sens du mandat

- Comprendre - Alerter - Tracer
- La notion de santé physique et mentale
- Les notions de risque d'atteinte à la santé et de situation réelle de travail
- Où trouver les informations « techniques » et juridiques : les sites de l'INRS, du Ministère du travail, de la Médecine du travail

7 - S'initier aux méthodes de diagnostic en ssct

- La notion de risque, danger et l'évaluation des risques professionnels (DUERP)
- La notion de facteur de risques (pénibilité)
- La méthode objective : La notion de travail réel, la construction du lien avec le travail
- Le système mnémotechnique d'aide à la conduite d'enquête : « L.M.N.O.P » et le protocole d'enquête associé
- La méthode subjective : le recueil des verbalisations de l'opérateur
- La pratique d'enquête dans le cadre des R.P.S.

8 - Du diagnostic à l'action de la FS SSCT ou du CST

- Les axes de construction d'un guide d'inspection ou de « visite » à usage interne
- Définition des thématiques par métier ou par risques à synthétiser en check-list ou en fiches documentaires
- A partir des sites de ressources, la sélection des contenus des fiches documentaires à usage opérationnel des élus
- Application sur des thèmes d'activités secondaire ou tertiaire

9 - Appréhender les thèmes majeurs en prévention

LA NOTION DE CHARGE DE TRAVAIL EN ERGONOMIE

- Les trois dimensions de la charge

L'ACCIDENT DU TRAVAIL

- Notions de fréquence et de gravité
- Présentation de la méthode de « l'arbre des causes »

LES TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES

- Dépistage par la verbalisation de sensations de douleur

LES TROUBLES PSYCHOSOCIAUX

- La situation de stress aigu / chronique et outil de dépistage en conduite d'entretien
- La situation de harcèlement moral/harcèlement sexuel
- La notion de violence au travail
- La notion de suicide en lien avec le travail
- Prévention des R.P.S., l'entité / le CST / FS SSCT

REPERES SUR LES RISQUES DE TYPE TERTIAIRE ET SECONDAIRE

- Les risques associés : TMS, stress, fatigue visuelle

10 - Comprendre la finalité du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

- Le DUERP, outil de prévention et de protection des salariés
- La notion d'unité de travail
- La réactualisation annuelle ou ponctuelle
- Le système de cotation fréquence / gravité
- La cotation des solutions en prévention
- Application sur des exemples
- PAPRIACT et DUERP
- Le contenu de l'avis du CST pour renforcer l'action

11 - Application / Exercice pratique

- **Conduite d'entretien et d'observation sur situation de travail, exercice d'application pratique avec la participation des stagiaires**
- pour savoir présenter et conduire un entretien sur une situation de travail,
- pour savoir observer un lieu de travail, construire des questions et poser l'exposition à un ou des risques, à partir du recueil des données objectives en lien avec le travail,
- pour savoir adapter des outils simplifiés d'inspection et d'enquête.

12 – Les partenaires de la FS SSCT et du CST

LA MEDECINE DE PREVENTION

- Rôle et attributions

LES ASSISTANTS ET LES CONSEILLERS EN PREVENTION

- Rôle et attributions

L'INSPECTEUR EN SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL (ISST)

- Rôle et attributions

*Présentation de leur rôle par les représentants
de chaque fonction puis échanges*

13 - Exploitation de la formation

- Capacités et limites du CST, de la FS SSCT
- Que faire ?

Formation à distance

Nous proposons 3 modalités de formation (en inter ou en intra) :

- **En présentiel.** (en respectant les normes sanitaires : distanciation, mesures barrières... protocole sanitaire à disposition)
- **En mixte.** Une partie des participants en présentiel, l'autre à distance
- **En visio.** A distance